

DEPARTEMENT DE  
LA SEINE MARITIME

-----  
MAIRIE  
DE  
**NORVILLE**  
11, rue des Ecoles  
76330  
-----

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017 A 20 H 00

Lieu de la séance : Mairie

Date de convocation : 03/02/2017

Président de séance : Monsieur Christian BOYERE, Maire.

Membres présents :

Mmes et Mrs BARBEY, BOYERE Ch., BOYERE M., DAJON, GENET, GOSSE,  
HAUCHARD, LAGUERRE, PETIT, PROTAIS, VIGER, WARLOP.

Membres excusés : Mme MOREL et Mrs BAILLEUL et ELIOT

Membre absent : R.A.S.

Procurations : Mme MOREL donne pouvoir à Mr GENET  
Mr BAILLEUL donne pouvoir à Mr HAUCHARD  
Mr ELIOT donne pouvoir à Mr BOYERE Ch.

Secrétaire de séance : Mme GOSSE

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 15

Date d'affichage : 14/02/2017

## ORDRE DU JOUR

Le procès verbal de la dernière réunion est approuvé.

### Liste des délibérations :

Numéro d'ordre	Objet de la délibération
DCM2017-02-08/01	Subventions communales 2017 aux associations
DCM2017-02-08/02	Subvention communale 2017 au CCAS
DCM2017-02-08/03	Droit de marais 2017
DCM2017-02-08/04	Travaux cuisine salle des fêtes
DCM2017-02-08/05	SDE76 : Renforcement de réseaux Route de Secqueville

## DELIBERATIONS

### Délibération n° DCM2017-02-08/01 :

#### Subventions communales 2017 aux associations :

Les subventions proposées par Monsieur le Maire sont les suivantes :

ASSOCIATION NORVILLAISE SPORTS ET LOISIRS	1 000,00 €
AMIS ECOLE NORVILLE	1 000,00 €
NORVILLE EN FETE	1 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE NORVILLE	1 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	670,00 €
ASSOCIATION CHASSE NORVILLE	395,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, vote les subventions proposées, qui ne seront versées que sur présentation du bilan financier des associations de l'année 2016.**

### Délibération n° DCM2017-02-08/02 :

#### Subvention communale 2017 au CCAS :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la subvention 2017 du CCAS à 15 000 € (identique à 2016).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, vote la subvention proposée.**

**Délibération n° DCM2017-02-08/03 :**

**Droit de marais 2017 :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, par **15 voix pour**, le Conseil Municipal fixe le droit de marais 2017 à 20 Euros.

**Délibération n° DCM2017-02-08/04 :**

**Travaux cuisine salle des fêtes :**

Nous avons reçu 3 devis pour la rénovation de la cuisine de la salle des fêtes.

Le 1<sup>er</sup> de la société P B Service de Beuzeville la Grenier s'élève à 3185 € TTC.

Le 2<sup>ème</sup> de la société CB Multi-services de Petiville s'élève à 3447 € TTC.

Le 3<sup>ème</sup> de Mr Loison de Petiville s'élève à 4235 € TTC.

D'autre part, la fourniture des tables de travail, étagère et douchette se chiffre à 2902,80 € TTC (fournisseur Gastro Hero à Paris – livraison gratuite).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, décide d'accepter le devis de la société PB Services pour une dépense de 3.185,00 € TTC pour la rénovation de la cuisine de la salle des fêtes et autorise Monsieur le Maire à procéder également à l'achat des fournitures (tables de travail, étagère, douchette ...) pour un montant de 2902,80 € TTC.**

**Délibération n° DCM2017-02-08/05 :**

**SDE76 : Renforcement de réseaux Route de Secqueville :**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Renfo-2015-2016-76471-5456 (AvP 1.1) et désigné « route de Secqueville 330ml de 4x12CU».

Le montant total des travaux s'élève à 101.880,00 € TTC, dont 88.900,00 € à charge du SDE76 et 12.980,00 € à charge de la commune (dont 940,00 € éligible au FCTVA).

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, d'adopter le projet ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.**

**Cette dépense d'investissement sera inscrite au budget communal de l'année 2017.**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° DCM2016-03-23/06 du 23/03/2016 et prend en compte le raccordement télécom jusqu'à l'atelier municipal.**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Compte-rendu du questionnaire sur la planification des TAP :**

Un questionnaire a été distribué à chaque famille pour recueillir leurs souhaits sur le jour et créneau horaire des TAP et sur la présence de leur(s) enfant(s) selon chaque souhait.

Il s'avère que le 1<sup>er</sup> choix des parents se porte sur le vendredi après-midi, suivi de près par le jeudi après-midi (situation actuelle). Les 3 fois 45 minutes ou 2 fois 1h30 n'ont recueillis que 6 réponses.

Cependant, en terme de nombre d'enfants présents, les résultats sont identiques pour chaque proposition.

Compte tenu de la prévision du nombre d'enfants présents aux TAP et que la salle des fêtes est louée à partir du vendredi 13h30, nous conservons l'organisation actuelle.

### **Cantine :**

Remarques émises par les personnes ayant goûté les repas de la cantine fin novembre / début décembre 2016 (parents d'élèves, conseillers municipaux, professeurs et membres du personnel communal) :

- les haricots verts sont « mous » et gorgés d'eau
- les quiches collent aux plats
- les haricots blancs (cassoulet) sont « farineux »
- les pâtes sont gorgées d'eau, trop cuites et fades
- les steaks hachés sont trop « secs »
- certains morceaux de grignotine de porc (lundi 12 décembre) étaient moelleux mais d'autres « très durs »
- les fruits ne sont quelquefois pas arrivés à maturité
- les plats en général sont fades et manquent de goût. Quelques herbes ou aromates pourraient apporter une solution.

Réponses apportées par le responsable qualité de l'activité Cuisines Centrales de Convivio, suite à la réunion en mairie du 10/01/2017 :

- les pâtes : amélioration constatée depuis les vacances de la Toussaint ; sensibilisation des cuisiniers Convivio. Nous préconisons de percer le film de la barquette ou d'ouvrir un coin avant la remise en température pour permettre l'évaporation de l'excédent d'eau.
- Les haricots verts surgelés ne sont pas appréciés : nous réfléchissons à la possibilité de servir de nouveau des haricots verts en conserve.
- Manque d'assaisonnement des plats : nous préconisons de saler les assiettes au moment du service. Les cornichons peuvent être servis avec la charcuterie. Privilégier le choix des plats en sauce avec les pâtes ou poisson en sauce avec le riz. Effectivement, l'association jambon/pâtes ou poisson pâné/riz ne sont pas assaisonnés. Nous proposons de vous fournir des dosettes de ketchup, sauce tomate déshydratée et salières.
- Afin de diversifier les repas, nous préconisons le choix des potages, entremets et salades de fruits (un potage de légumes a été servi le 27/01/2017).

De nouveaux tests seront à nouveau réalisés d'ici 3 mois.

### **Journée du Clocher :**

Mr Nicolas GUEURY, président du Conservatoire Européen des Cloches et Horloges, est venu voir notre cloche jeudi 5 janvier dernier pour vérifier que son accès au public soit possible dans le cadre de la journée du clocher qui se déroulera le lundi 5 juin 2017 (Pentecôte).